L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 OCTOBRE 1873. — 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 4 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Plusieurs terrains de valeur dans les différentes parties de la ville, provenant de la succession de Pierre Simon de Chazal. Aussi, propriétés rue St. Philippe, Nos 37 et 36, et 114 et 116 rue de l'Hôpital.

Par Albert Paul, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Propriété de valeur No 81 rue de l'Esplanade.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras—farine, bacon, jambon, graisse, etc. Aussi, aux Nos 14 et 16 de la rue des Magasins—marchandises avariées provenant du magasin Bleakley.

Carriage et Wagon Trimmings.—Voyez l'annonce d'encan.

La cargaison endommagée du steamer "James Howard." Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Samedi, 4 octobre 1873.

ACADÉMIE—A midi, Little Barefoot.

Bonne occasion pour la reprise des payements en espèces.

On prétend que le moment serait favorable pour la reprise des payements en espèces et que cette mesure ajouterait à la circulation une masse de 130 ou 140 millions de piastres. Ce calcul est fondé sur la supposition que 50 ou 60 millions d'espèces peuvent se trouver dans les mains de particuliers. Cette vaste somme réunie aux 80 millions qui se trouvent à peu près en tout temps dans les dépôts de la sous-trésorerie, ferait bien le chiffre en question. Les espèces métalliques de la sous trésorerie ne sont pas une supposition, car c'est de là que sortent à chaque échéance les fonds nécessaires pour le payement des intérêts dûs en or et chaque semaine on les voit figurer dans les tableaux publiés par le caissier du trésor.

La conversion des greenbacks et des billets des banques nationales en valeurs métalliques et, simultanément, l'assimilation de l'or avec ces billets qui ont jusqu'à présent subi un escompte et qui le subissent encore, produiraient à coup sûr un effet merveilleux sur les opérations de commerce. Ces opérations en seraient de beaucoup facilitées : il n'y aurait plus qu'une seule circulation dans le pays, et tout ce qui se vend serait estimé d'une manière uniforme sur la même échelle de proportion, ou sur la même base.

La reprise des paiements en espèces, en ce qui concerne nos relations d'affaires avec l'Europe, aurait pour les Etats-Unis un avantage immense et tellement grand que nous ne concevrons jamais que, malgré les tripoteurs de la finance, la mesure n'ait pas été adoptée et mise à exécution depuis longtemps. Il y a même longtemps que ces tripoteurs auraient dû abandonner un marché qui ne leur présentait plus que des chances de bénéfice fort amoindries quand le pays tout entier y perdait énormément. Sans vouloir faire de cette question un sujet d'opposition à l'administration du président Grant, nous pouvons bien dire que les financiers employés ou consultés par lui se sont tous conduits comme s'ils eussent été entièrement dépourvus de connaissances financières.

Il a fallu aussi que le chef de l'Etat fut bien neuf et bien ignare pour qu'une circulation de papier soit restée un si grand nombre d'années la circulation nationale dans un pays riche en produits agricoles, riche en denrées coloniales, et riche encore et très riche en mines aurifères, mines pour ainsi dire inépuisables, car elles renferment dans leur sein autant de récoltes qu'il plait à l'avidité humaine d'en faire sortir avec un travail et des efforts ordinaires. Tous ces trésors, tous ces avantages de sol et de nature, exploités par un gouvernement intelligent, eussent procuré à la nation non seulement la plus abondante mais encore la plus précieuse circulation du monde, celle qu'en tous lieux on préfère et qui est à l'usage de tous les peuples quelle qu'en soit la civilisation, la circulation de l'or.

Sous le rapport de la richesse nationale, plus encore que sous beaucoup d'autres, nous considérons que l'administration de Grant a été une véritable calamité pour le pays. Cette administration lui cause depuis cinq ans des pertes continuelles, et l'on dirait que pour Grant et ses conseillers le payement régulier des intérêts de la dette, soit à l'étranger soit à l'intérieur, est le *nec plus ultra* de la science financière et aussi le *nec plus ultra* de l'économie politique. Ils voient cependant que, depuis huit ans, cette régularité de payements n'a pas suffi pour donner à la circulation des Etats-Unis une valeur égale à celle des espèces, et qu'il est nécessaire pour arriver à ce résultat d'avoir recours à quelque chose de mieux que l'attente et l'immobilité du musulman. Nous ne croyons pas, en effet, que le général Grant, ait joué dans sa présidence jusqu'ici un autre rôle que celui d'un prince oriental. Ne pouvant rien concevoir par lui-même, il compte nécessairement sur les lumières des autres, et si ces lumières lui manquent, ce qui arrive toujours puisqu'il ne veut s'entourer que de médiocrités, il ne propose rien, ne prend l'initiative de rien et ne fait rien. L'histoire dira certainement de la présidence de Grant qu'elle a été la plus inhabile, la plus inepte et la plus fainéante de toutes.

Pour faire reprendre les payements en espèces, il n'est besoin maintenant d'aucun effort d'imaginative. Les billets des banques nationales sont arrivés à un haut degré d'estime depuis qu'on dit qu'il n'y en a pas assez. Nous avons expliqué comment il pouvait se faire qu'il n'y en eût pas assez, bien qu'ils fassent une masse circulante d'environ 700 millions de piastres ou d'un milliard en comptant les billets proprement dits des Etats-Unis. Mais prenons l'assertion pour ce qu'elle est réputée valoir et profitons-en. Si la monnaie courante n'est pas suffisante pour le mouvement commercial du pays, et si elle est assez fortement occupée pour ne rester nulle part inactive, pas plus dans les banques que chez les particuliers, cela prouve indubitablement qu'elle vaut beaucoup, preuve à l'établissement de laquelle la dernière panique aura contribué grandement. Qui aurait imaginé, en effet, avant cette explosion de pénurie que les banques étaient si pauvres ! Personne. Eh bien, on le sait maintenant. Les billets ou *legal tenders*, par leur rareté, valent beaucoup et comme leur quantité ne s'augmente plus d'une manière sensible, il suit de là qu'ils représentent aussi bien et aussi réellement leur valeur dénominative que l'or même dont chaque année on fait une grande récolte en Californie.

Alors que reste-t-il à faire pour que ces billets soient acceptés partout à l'égal d'une circulation métallique ? il reste à déclarer qu'ils seront acceptés par le gouvernement partout où jusqu'à présent il a requis des payements en or, et cela sans escompte. Cette mesure seule suffirait pour établir la balance et à l'instant la Bourse serait purgée de toutes ces sordides combinaisons à l'aide desquelles les joueurs se dupent les uns les autres depuis huit ans, [illegible] combinaisons qui font tant de victimes parmi les acheteurs honnêtes, pervertissent tant d'esprits sérieux et qui, en résumé, sont le fléau du commerce et la honte du riche gouvernement des Etats-Unis. Le moment est venu, où il ne viendra jamais, d'en finir avec ce fléau.

Beaucoup de choses ont été vendues, mais il en reste encore un grand nombre à vendre au magasin de MM. Hébert-Miret et Pinsard, rue du Canal 149. Cependant il ne faut pas attendre trop longtemps si vous voulez avoir l'avantage du choix tout en ayant celui du bon marché. Il y a dans ce magasin tout ce qu'on peut désirer, et quand on y entre il est sûr qu'on n'en sortira pas les mains vides. Voyez l'annonce.

Affaires de France.

A en juger d'après certaines dépêches reçues par les journaux de l'Ouest, en attendant qu'il en soit parlé dans les nôtres, la question monarchique en France approcherait du dénouement. Nous connaissons maintenant la raison précipitée du retour de M. Thiers à Paris. L'Assemblée sera probablement convoquée pour le 13 du courant et alors les royalistes, disent les dépêches, proposeront un changement de gouvernement et feront un suprême effort pour restaurer la monarchie.

Les députés conservateurs demanderont sans délai que l'Assemblée, en vertu de sa souveraineté, proclame le principe d'une monarchie nationale héréditaire et décide que le comte de Chambord est l'unique représentant d'une telle monarchie. Une contre-motion sera faite par les députés républicains qui demanderont que l'Assemblée se prononce contre toute violation de la souveraineté du peuple.

Chambord est attendu incessamment à Genève. Il sera reçu à la frontière par une députation de l'Assemblée. Les conservateurs sont pleins de confiance et prédisent que l'Assemblée donnera en faveur de la restauration de la monarchie une majorité écrasante. En ce cas le programme sera comme suit :

L'Assemblée actuelle gardera ses pouvoirs et votera sur toutes les affaires qui sont commencées, et le comte de Chambord assumera et exercera le pouvoir exécutif à Versailles.

Le général Mac-Mahon maintiendra l'ordre sous le titre de Lieutenant-général du Royaume de France.

Voilà le plan auquel nos propres dépêches feront, sans aucun doute, subir quelques variantes, mais le fond restera le même. Les monarchistes ne veulent pas avoir fait le 24 mai en vain. Ils se dépêchent dans la crainte des élections prochaines, bien qu'il ne s'agisse que d'élections partielles. Quand on ne dispose que d'une très faible majorité, on veut en profiter avant qu'elle ne disparaisse. Après tout, cela pourrait n'être qu'une fausse alerte ou qu'un moyen de préparer l'opinion à la manière du *Figaro*. Attendons.

Quelle est la meilleure et la plus sûre préparation pour rendre aux cheveux gris leur couleur naturelle, sans les teindre ? la préparation connue sous le nom de Hall's Vegetable Sicilian Hair Renewer.

ARTICLES ALIMENTAIRES.—MM. J. B. Solari & Fils, rue Royale 45, viennent de recevoir et ont à vendre un bel assortiment d'articles alimentaires, parmi lesquels nous remarquons plusieurs caisses de confitures des Shakers, des petits pois, des harengs de Hollande, bacon, jambons, sirop de batterie, etc., etc.

Nous avons reçu hier soir la lettre suivante qui nous parait écrite dans un excellent esprit de conservation :

Nouvelle Orléans, 3 octobre 1873.

M. le Rédacteur de l'*Abeille* :

J'ai vu avec plaisir, ce matin, dans votre estimable journal, que vous avez eu la bonté d'insérer l'appel que M. Mioton, président de l'Association de l'Hôtel St-Louis, fait aux propriétaires, négociants, etc., de la Nouvelle-Orléans pour qu'ils se réunissent dimanche prochain, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis. Je vous adresse ces lignes, espérant que vous trouverez convenable de les publier.

Il y a maintenant un peu plus de deux ans que M. Mioton eut la noble idée de faire un appel aux propriétaires, négociants, etc., de la Nouvelle-Orléans dans le but de former une compagnie avec un capital d'au moins trois cent mille piastres, d'acheter l'Hôtel St-Louis, d'y faire les améliorations nécessaires, de le meubler et d'en faire un hôtel de première classe.

Malheureusement le public ne répondit pas aussi libéralement qu'il aurait dû le faire. Les propriétaires du quartier, les personnes les plus intéressées et qui en auraient le plus profité furent justement les moins empressées à souscrire. Après beaucoup de peine, M. Mioton réussit à obtenir des souscriptions pour environ cent soixante-dix mille piastres. Il avait espéré qu'une fois les travaux terminés, les meubles installés, et l'Hôtel ouvert pour la réception des voyageurs, la balance des actions serait promptement placée ; mais il se trompait, car à l'ouverture de l'Hôtel il y eut un mécontentement parmi les actionnaires, et nombre d'entre eux, craignant un fiasco, refusèrent de payer leurs actions. M. Mioton fut obligé d'avoir recours à des procédures judiciaires, et encore ne put-il pas faire payer tous les souscripteurs.

Le Second District, malheureusement, est resté trop longtemps endormi et ne favorise pas assez les améliorations. Il avait été question de vendre l'Hôtel St-Louis pour en faire une maison d'Etat et il y eut beaucoup de pourparlers à ce sujet. Nombre de gens, qui n'ont pas une seule action, trouvaient que c'était une infamie et une honte d'en avoir eu seulement l'idée, mais quand je leur demandais : —Pourquoi ne souscrivez-vous pas, quand même ce ne serait que pour une action, afin d'aider l'Hôtel ? — Ah ! nous ne pouvons pas le faire, l'argent ne rapportera jamais aucun intérêt. — Mais qu'il y ait une affaire d'agiotage ils savent bien en trouver.

Les actionnaires qui ont payé leurs actions en plein, soyez en assuré, sont unanimement opposés à une pareille vente, mais il y a des circonstances où on ne fait pas exactement ce que l'on veut. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer l'exploitation de l'Hôtel nous sommes d'avis qu'il est préférable de le vendre nous-mêmes à l'Etat et d'en tirer le meilleur parti, que de permettre une saisie pour le profit des autres.

D'après le compte-rendu de Messieurs les directeurs l'Hôtel a fait plus de vingt-cinq mille piastres de profit dans une année peu favorable ; pensez ! quel pourrait être le bénéfice dans une bonne année. Nous devons beaucoup de remerciements à M. E. F. Mioton pour son habile direction, son énergie et sa persévérance.

Ainsi, Messieurs les résidents du Second District, un peu de patriotisme, on ne vous demande pas de verser votre sang, mais de verser un peu de votre argent, souscrivez selon vos moyens, quand même ce ne serait que pour une action de vingt-cinq piastres. Une fois que la totalité des actions sera placée, nous serons en mesure de liquider les dettes de l'association, et je suis persuadé qu'alors, les actions vous donneront de bons dividendes. A mon avis il n'y a pas de meilleur placement ; nous avons un magnifique édifice qui, en des temps plus favorables que maintenant, vaudra à lui seul plus de deux fois le montant des actions.

Messieurs les résidents du Second et du Troisième District, je vous le répète encore une fois, venez au secours de l'Association de l'Hôtel St. Louis, car si cet hôtel est vendu à Kellogg, vous serez plus à blâmer que les actionnaires.

UN JEUNE ACTIONNAIRE.

(CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.)

Natchitoches, 25 septembre 1873.

MM. les éditeurs,

Les mesures ÉNERGIQUES, prises par nos autorités locales, sont sans doute une des causes de l'absence de fièvre jaune chez nous. La quarantaine est régulièrement et efficacement établie sur tous les points et le danger a peu près disparu. Il était temps. La panique s'emparait de notre population. Bon nombre de nos familles sont actuellement campées dans les pinières, attendant les événements ; d'autres, plus prudentes, restent à leur poste, mais prêtes, si le cas l'exigeait. Beaucoup de rapports circulent tous les jours au sujet de la maladie se rapprochant de notre centre, mais rien ne peut confirmer toutes les appréhensions du moment. Les cas de fièvre jaune les plus rapprochés sont à Brown's Landing, sur la Rivière Rouge, 50 milles au dessus de notre ville. Le seul fait digne de mention, est la picotte qui a déjà fait quelques ravages dans les environs de Cloutierville. Un hôpital a été établi dans le voisinage et toutes mesures sagement prises afin d'arrêter la propagation de cette cruelle maladie.

[illegible] les malles, excepté celles de la Nlle-Orléans et de l'Ouest du Texas, ont été suspendues. Les bateaux de la Rivière Rouge, (excepté la ligne du St. Mary, ne venant qu'au Grand Ecore) ne peuvent plus atterer dans notre paroisse. Pour être effective, la mesure devrait être générale, mais la considération de médicaments nécessaires et probablement d'autres objets en vue, ont nécessité cette résolution.

Deux prêtres catholiques de notre Diocèse étant morts de l'épidémie à Shreveport, notre vénérable évêque a dû pourvoir aux besoins du ministère dans cette ville, et le Rév. Levejonet est parti lundi.

Depuis l'épidémie, il n'est plus question de récoltes. Les travailleurs, du reste, sont occupés au ramassage et ne pensent guère à venir nous visiter. La ville est triste et déserte — les affaires à peu suspendues.

Agréez mes amitiés.

L. D.

CORSETS, MALAKOFFS, TOURNURES.—Par un avis inséré dans nos colonnes de ce jour, nous voyons que la manufacture de corsets, de malakoffs et de tournures Boumard, est maintenant établie au No 167 de la rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine. Nous avons déjà eu occasion de parler bien souvent de la juste popularité dont cette manufacture jouit à la Nouvelle-Orléans et dans tout le Sud des Etats-Unis ; nous nous bornerons donc, aujourd'hui, à dire que le stock de corsets, malakoffs, tournures, et autres articles de fantaisie destinés à la toilette des dames, qu'elle renferme, est très complet, très frais et très varié. Les tournures, d'après ce qu'en disent les personnes qui ont déjà visité ce magasin, y sont surtout fabriquées avec un goût et un soin qui n'avaient pas encore été égalées jusqu'à présent pour cet article, de mode presque récente et considéré, dit-on, par le beau sexe, comme particulièrement important.

DOLLAR STORES.—La raison sociale connue sous le nom de E. Levy & Co., qui étaient les propriétaires des deux fameux *Dollar Stores*, est dissoute à partir du 1er du courant, ainsi qu'on peut le voir dans nos avis de ce jour, et M. Otto Erlebach, ex-associé de M. E. Levy, a formé une nouvelle maison avec M. Abner A. Chardey, pour l'exploitation du premier Dollar Store, celui situé au No. 147 de la rue du Canal.

Il n'y a pas une personne, à la Nouvelle-Orléans, qui n'ait visité ce magasin et qui n'ait été frappée de l'énorme quantité d'articles que l'on peut s'y procurer pour la modique somme de un dollar l'un.

Cette popularité incontestable du Dollar Store va cependant être encore augmentée par le grand nombre de nouveaux clients que M. Chardey, ex-employé des maisons Lion & Pinsard et Hébert-Miret et Pinsard, et qui compte beaucoup d'amis dans la communauté, ne peut manquer de lui attirer. Nos meilleurs souhaits, pour la prospérité de ses affaires, sont acquis à cette nouvelle maison de commerce.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous avons parlé déjà, très souvent, des chevaliers d'industrie qui fréquentent les cours municipales, à la recherche de *clients*. Ces drôles font métier de servir de caution aux voleurs qui sont arrêtés, et se font payer grassement par ceux-ci, avec l'argent d'autrui.

Nous avons dénoncé également, en termes énergiques, la coupable faiblesse des juges municipaux, qui consentent à mettre en liberté des coquins bien connus et reconnus, sur la simple garantie d'un cautionnement fourni par un de ces hommes de paille, qui, n'ayant pas un sou vaillant en poche, ne peuvent que gagner à répondre des faits et gestes de tous les fripons de la Nouvelle-Orléans.

Soit que nos observations aient porté leurs fruits ; soit que les juges Gernon, Staës, Long et McCullough aient découvert enfin, qu'ils n'étaient que des dupes ; les choses ont changé pour le mieux, depuis quelque temps, et les cautions ne sont pas acceptées aussi facilement qu'auparavant.

Nous constatons avec bonheur que plusieurs de ces chevaliers du cautionnement ont été traqués, dernièrement, et traduits devant la Cour Criminelle.

Nous devons ces mesures énergiques au capitaine John Tobin, l'infatigable député du shérif Patton.

C'est grâce à lui que plusieurs escrocs, qui avaient spéculé sur la crédulité de nos juges municipaux, ont été découverts et mis en accusation.

Un certain Jean Baptiste Derringbourg, qui avait servi de caution, au mois de mai dernier, à un homme du nom d'Ursain, a été jugé, avant hier, et convaincu du crime de parjure, qui est passible, si nous ne nous trompons, d'une condamnation à cinq années de travaux forcés, au minimum, et à quatorze années, maximum.

Derringsbourg avait déclaré, sous serment, qu'il était propriétaire foncier et que la maison, sise au coin des rues Bacchus et Delachaise, lui appartenait. Or, une enquête a prouvé que cette maison appartenait à M. James Grunen, demeurant au No 208 de la rue Julie.

Plusieurs autres industriels sont dans le même cas et comparaîtront, dans quelques jours, devant la Cour Criminelle.

Si les condamnations ne se font pas attendre et si le juge Abell applique rigoureusement la peine prescrite par la loi, le métier de caution deviendra moins lucratif, et peu de gens s'y livreront de se parjurer pour gagner quelque argent.

Avis à Blanchard et à ceux qui lui ressemblent.

Faits Divers.

UN VOLEUR QUI A DE L'APLOMB.—Avant hier soir, vers minuit,—heure des crimes,—l'agent de police Siméon, du cinquième precinct, a découvert un rôdeur nocturne, qui se glissait le long des maisons, dans la rue des Bons Enfants, au coin de la rue Elmire, portant sous son bras un énorme paquet. Le policier a hélé le mystérieux personnage ; mais, celui-ci, loin de s'arrêter pour nouer une conversation, a hâté le pas de plus en plus et a fini par allonger ses jambes, de telle sorte, qu'on eut jure qu'il courait.

Le métropolitain s'est mis à sa poursuite ; mais, cette fois, le voleur s'est fâché, et se retournant tout à coup, a fait feu sur le gardien de la paix.

Le conscrit de Badger, un peu ébranlé, tout d'abord, s'est remis cependant de son émotion, et a répondu au coup de pistolet du coquin, en lui envoyant plusieurs balles, qui, toutes, malheureusement ont manqué leur but.

Pendant que le policier et l'estimable industriel qu'il voulait arrêter, essayaient de se prendre mutuellement pour un cible, sans réussir, toutefois, un second voleur, — le compère du premier, probablement, — a passé adroitement la jambe au brave agent et l'a envoyé rouler dans le ruisseau. Quand l'officier Siméon s'est relevé, il n'y avait plus de voleurs à l'horizon.

UN HONNETE COCHER DE CAB.—James Hogan est le nom du personnage en question et Mme Stack est sa victime.

Il parait qu'il y a quelques jours, madame Stack et une amie, ayant dîné en ville, ont pris un cab pour les reconduire chez elles.

Arrivée, à destination, madame Stack est descendue de voiture, suivie de son amie, et ouvrant sa bourse, a donné un billet de deux dollars au cocher. Malheureusement pour elle, elle a déposé sa bourse sur le coussin du cab, afin de chercher à voir, à la lumière, la valeur des billets de banque qu'elle tenait à la main.

James Hogan a profité de l'occasion, et fouettant son cheval, il a disparu à une encoignure, malgré les cris des deux femmes, restées sur le pavé.

Le porte-monnaie de madame Stock contenait $35.

La police, avertie de ce méfait, s'est mise en quête du coupable ; et, comme il est dit que le crime sera toujours puni et la vertu récompensée, James Hogan a eu la sottise de se laisser prendre hier matin.

LES CITOYENS DE LA PÈGRE.—Un *pick pocket*, porteur du nom de J. Rome, assis, avant hier matin, à côté d'une dame, dans un des chars de la ligne de Camp et Prytania, a remarqué une bourse d'une rondeur respectable, qui sortait à demi d'un petit sac en cuir de Russie, qui pendait à la ceinture de sa voisine.

Il est facile de deviner le reste. La bourse attirait la main du filou, comme l'aimant attire le fer, et J. Rome n'a pu mais su résister à une tentation. Malheureusement pour le pick pocket, on le surveillait ; de sorte que le pauvre diable a été pris la main dans le sac.

Un autre voleur, aussi habile et plus heureux, dont le nom est inconnu, s'est introduit, jeudi soir, sans être invité, dans la maison habitée par M. Cintes, située au No 70 de la rue des Ursulines. Le coquin a emporté une montre en or et une boîte renfermant des papiers de valeur.

Le capitaine Malone, du service secret est allé à la découverte. Il est probable, que tôt ou tard, il demandera l'heure au propriétaire illégitime de la montre de M. Cintes.

Le troisième filou, dont nous avons à signaler les exploits, s'appelle Joe Gonzalez. Il a été plus modeste que ses deux prédécesseurs, car il ne s'est emparé que d'un pantalon, appartenant à John Martinez. De plus, cette visite à la garde-robe de son prochain, lui a valu d'être conduit à la *calaboose*, où il est encore.

Au moment de mettre sous presse, à deux heures et demie du matin, nous apprenons qu'un incendie s'est déclaré rue Mandeville, près de la rue Claiborne. L'alarme a été donnée par la boîte portant le N. 415.

Il nous a été impossible, à cause de l'heure avancée, d'avoir d'autres détails.

TEMPÉRATURE. — 3 Octobre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M........	72	22
12 M........	89	31
3 P. M........	91	33
6 P. M........	85	29

Le Procès Bazaine.

Les travaux d'appropriation se poursuivent à Trianon avec la plus grande activité : on est certain que tout sera terminé pour la fin de ce mois.

Le personnel judiciaire et le greffe s'y installeront du 25 au 30.

L'ameublement de Trianon-sous-Bois sera terminé mercredi ou jeudi de la semaine prochaine ; c'est là, nous l'avons dit, que sera emprisonné le maréchal Bazaine. On pense que le prisonnier y sera transféré le 25, ou au plus tard le 27.

Le grand embarras pour le président du conseil de guerre, c'est la quantité de places demandées par la presse. Ce chiffre, y compris les journaux de l'étranger, s'élève déjà à plus de *six cents !* Or, il sera matériellement impossible d'accorder plus de *quatre-vingts* places !

En présence de cette difficulté, il serait question, dit-on, de s'arrêter au projet suivant :

Il y aurait un compte-rendu abrégé confié à des sténographiques officiels, et dont il serait donné communication à tous les représentants de journaux, comme cela se fait pour les séances du conseil municipal de Paris ; ces communications auraient lieu sous forme de dicté et de deux en deux heures ; de cette manière, tous les rédacteurs de journaux n'ayant plus de place dans l'enceinte du tribunal se trouveraient en possession d'un compte-rendu complet et officiel, une demi-heure au plus après la levée de l'audience.

Le chiffre des demandes n'a rien qui doive nous étonner : la même chose a eu lieu lorsqu'on devait juger les membres de la Commune, et le nombre de places à distribuer fut si considérable qu'on dut charger de ce soin M. Barthélemy Saint-Hilaire ; néanmoins, la salle ne fut jamais entièrement pleine.

D'un autre coté, le chiffre de six cent soixante-trois demandes n'est pas sérieux. On nous affirme que certains journaux ont demandé jusqu'à quatre et cinq places chacun pour leurs représentants, et il y aura certainement là une réduction à opérer. Quant à la presse de province, hormis quelques rares exceptions, il n'y a guère de journaux qui se paient le luxe d'envoyer à Trianon un correspondant spécial : ce ne peut donc être, pour la plupart, que des correspondants officieux qui désirent avoir une carte d'entrée pour tout le temps du procès.

Si l'on veut se rendre compte de l'importance que l'opinion publique en Europe attache au procès Bazaine, on n'a qu'à voir la manière dont la presse anglaise prépare le service de ses comptes-rendus.

Le seul *Times* envoie à Trianon deux sténographes et un reporter, auxquels il a déjà alloué un premier crédit de 5,000 livres (125,000 francs), pour les frais de déplacement et de correspondances. Chaque fois qu'une séance présentera de l'importance, le journal de la Cité en recevra le soir même le compte-rendu complet par le télégraphe. Les autres grands journaux de Londres ont pris des mesures analogues pour tenir leurs lecteurs au courant. L'un des reporters du *Times*, de qui nous tenons ces détails, estimait hier devant nous à plus d'un million de francs le total des dépenses que ce grand procès imposera aux journaux de Londres.

Les journaux américains, entr'autres le *New York Herald* et la *Tribune*, de New-York s'imposent aussi des frais considérables pour obtenir des informations rapides. On en jugera par ce seul fait que les correspondants parisiens de ces deux journaux ont reçu ordre de leur expédier chaque jour un résumé de la séance d'au moins mille mots. Cette transmission aura lieu par le câble transatlantique, dont on connait les tarifs élevés, et, en admettant même que la Compagnie du câble ait consenti à des arrangements avec les journaux, il n'en résultera pas moins pour eux de ce seul chef, une dépense quotidienne d'au moins 3000 francs.

Enfin, tous les journaux allemands, et l'on sait s'ils pullulent, veulent aussi être représentés aux débats d'un procès dont on attend des révélations qui n'intéresseront pas moins l'Allemagne que la France.

On lit dans le *Gaulois* :

Le service de police du palais est fait actuellement par un piquet de gendarmerie mobile.

Dès que le maréchal sera installé à Trianon-sous-Bois, un poste de cinquante hommes pris dans le corps de la gendarmerie mobile, et qui doit être chargé toutes les vingt-quatre heures, sera installé au poste de Trianon-sous-Bois, qui est à une distance d'environ cent mètres du palais. Ces cinquante hommes seront affectés à la garde du maréchal.

Quant au poste du fer à cheval, situé près de la pièce d'eau dite bras du Trianon, c'est-à-dire tout à l'opposé du poste de Trianon sous Bois, il sera occupé par un détachement de trente hommes casernés, dont la mission consistera à faire la police des audiences.

Nous trouvons, dans la *Gazette des Tribunaux*, l'histoire d'un suicide après souper :

Hier soir, à onze heures, un jeune homme d'une trentaine d'années environ, accompagné d'une femme en toilette élégante qu'il avait rencontrée sur le boulevard, montait dans un fiacre qui passait et se faisait conduire aux Champs Elysées. Au retour, vers minuit et demi, il descendit au restaurant Tavernier, boulevard des Capucines, 30, où il pénétra avec sa compagne, après avoir donné l'ordre au cocher de l'attendre. Il se fit servir, au premier étage de l'établissement, un souper copieux, dont le total montait à près de 60 fr. ; et à trois heures du matin il était encore à table, devisant gaiement en fumant un cigare. La femme ayant, à ce moment, exprimé le désir de se retirer, il la pria de descendre au rez-de-chaussée et de l'y attendre, pendant qu'il réglerait la note du souper. A peine eut-elle disparu, que le jeune homme, sortant de sa poche un revolver, s'en déchargea un coup dans la bouche. Il tomba de sa chaise comme foudroyé, et lorsqu'on le releva, il avait cessé de vivre. Il résulte des constatations opérées par M. André, commissaire de police, appelé aussitôt, que l'arme, de fort calibre, avait encore quatre coups chargés.

Le malheureux n'avait point sur lui de papiers de nature à faire connaître son identité, non plus que d'argent. Le cocher, auquel il devait cinq heures de voiture, et le restaurateur n'ont pu en conséquence, être soldés.

Le corps a été envoyé à la Morgue.

On se perd en conjectures sur ce sinistre drame, qui a mis en émoi tous les souper du quartier.

CURIEUX DÉVERGONDAGE D'IDÉES.

Le socialiste Bakounine, que l'on connait bien, a compris que les révolutionnaires étaient assez nombreux et assez indisciplinés pour qu'il fût nécessaire de les soumettre à une règle commune et il a rédigé un code dont nous extrayons les passages suivant. On devinera facilement les paragraphes qui manquent.

Paragraphe 1er.—Le révolutionnaire est un homme voué. Il n'a ni intérêts personnels, ni affaires, ni sentiments, ni attachements, ni propriété, ni même un nom. Tout en lui est absorbé par un seul intérêt exclusif, une seule pensée, une seule passion : la Révolution.

Paragraphe 2.—Dans la profondeur de son être, non seulement en paroles, mais de fait, il a brisé tout lien avec l'ordre civil et le monde civilisé tout entier, avec les lois, les convenances avec la moralité et les conventions généralement reconnues dans ce monde. Il en est l'ennemi implacable, et s'il continue à vivre dans ce monde, ce n'est que pour le détruire plus sûrement.

Paragraphe 3.—Un révolutionnaire méprise tout doctrinarisme et renonce à la science de ce monde, la laissant pour les générations futures. Il ne connaît qu'une seule science : la destruction. Pour cela, et rien que pour cela, il étudie la mécanique, la physique, la chimie et peut-être la médecine.

Dans le même but, il étudie jour et nuit la science vivante, les hommes, les caractères, les positions et toutes les conditions de l'ordre social actuel dans toutes les sphères possibles. Le but reste le même, la destruction la plus prompte et la plus sûre de cet ordre ordurier (*hoganyi*).

Paragraphe 5.—Le révolutionnaire ne peut avoir d'affection que pour l'homme qui a prouvé par des actes qu'il est comme lui un agent révolutionnaire. Le degré d'amitié, de dévouement et des autres obligations envers un tel compagnon ne se mesure que par son degré d'utilité dans l'œuvre pratique de la révolution pandestructive.

....

Paragraphe 11.—Lorsqu'un compagnon se trouve en danger, et pour décider s'il faut le sauver ou non, le révolutionnaire ne doit consulter aucun sentiment personnel, mais uniquement l'intérêt de la cause révolutionnaire. Par conséquent, il doit calculer d'une part la quantité de forces révolutionnaires nécessaires à sa délivrance et d'autre part le degré d'utilité fourni par son camarade, et agir en conséquence.

Paragraphe 12.—Un révolutionnaire entre dans le monde de l'Etat, dans le monde des classes, dans le monde soi-disant civilisé et vit dans ce milieu seulement parce qu'il a foi dans sa destruction prochaine et totale. Il n'est pas un révolutionnaire s'il tient à quoi que ce soit en ce monde. Il ne doit pas hésiter devant la destruction d'une position quelconque, d'un lien ou d'un homme appartenant à ce monde. Il doit haïr tout et tous également. Tant pis pour lui s'il a dans ce monde des liens de parenté, d'amitié ou d'amour ; il n'est pas révolutionnaire si ces liens peuvent arrêter son bras.

Il est inutile de dire que ces articles ont été mis en pratique avant d'avoir été rédigés, et que c'est là une Constitution qui est tout à fait conforme aux mœurs des gens pour lesquels elle est faite.

XAVIER ROUX.

Le moyen de diminuer le travail de femme.—Si "le temps est de l'argent," tout ce qui tend à faciliter le travail est un profit pécuniaire positif pour l'humanité. La meilleure machine à coudre n'est pas une "bonne femme" "généreuse"—l'expérience le prouve ; aussi le SAPOLIO, en permettant à une ménagère de nettoyer, en un jour, autant que deux autres en deux jours à l'aide de la brosse et du savon, est-il un véritable bienfait. La femme qui l'a employé une seule fois ne voudra plus s'en passer. C'est ce qu'il y a au monde de meilleur et de plus économique pour le nettoyage.
2 oct—1f—vdo

AU DOCTEUR GAUTHIER,
Ex-Médecin Aide-Major de l'Armée Française.
HOMMAGE DE RECONNAISSANCE.

Après m'avoir fait suivre très longtemps un traitement pour un mal au doigt annulaire de la main droite, et m'avoir fait subir deux amputations successives, qui n'avaient pas réussi, le médecin qui me traitait voulait avoir recours à une troisième amputation. Avant de me décider à cette nouvelle et douloureuse opération, je consultai un grand praticien de la ville qui approuva et conseilla l'opération. Résigné à la subir, je me rendis chez M. Mongin, pharmacien, pour acheter du chloroforme, et là j'eus le bonheur de rencontrer une personne qui me conseilla d'aller voir le Dr. Gauthier, rue du Canal, 145, avant de me laisser pratiquer cette troisième opération.

Je suivis heureusement ce conseil ; et le docteur, que j'allai trouver immédiatement, après avoir examiné mon doigt avec beaucoup d'attention, me dit : Monsieur, je vous promets de vous guérir sans avoir recours à une opération. Je suivi pendant quelques semaines le traitement qu'il m'avait prescrit, et c'est, entièrement guéri et avec la jouissance pleine et entière de mon doigt, que je signe ce présent certificat offert au Dr. Gauthier en reconnaissance de ses soins généreux, et que je rends hommage à son talent et à ses connaissances profondes en médecine.

PH. BIDAULT,
Coin St-Philippe et Villeré, Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 27 Sept. 1873

Monsieur le Docteur A. Gauthier ;

MONSIEUR LE DOCTEUR,

C'est après avoir lu les certificats qui vous ont été donnés en reconnaissance des guérisons que vous avez obtenues, et guidé par de mûre conseils, que je suis allé vous trouver avec mon épouse. Souffrante, depuis près de quatre ans, d'une tumeur glandulense au sein, les soins et les traitements des médecins n'avaient pu la soulager. Je crois donc de mon devoir de vous offrir ce certificat comme témoignage de ma reconnaissance, afin que tous ceux qui le liront sachent, qu'après sept semaines de traitement, vous avez fait disparaître la tumeur et cesser les vives douleurs qui allaient jusqu'à paralyser le bras. La guérison de mon épouse est pour elle un bonheur, que nous devons, Docteur, à votre rare talent médical et à vos soins assidus.

Je serais heureux si ce certificat, faible expression de ma reconnaissance, peut vous faire connaître davantage, dans l'intérêt de tant de pauvres femmes malheureusement atteintes de ces sortes de tumeurs, toujours soumises par les autres médecins à l'opération.

Recevez, Docteur, l'expression de notre sincère reconnaissance.

J. GUMA,
Rue Kerlerec, No 168
29 sept—1f

Décédé hier soir, à 11 heures, à l'âge de soixante huit ans, JULES A. MAUFAS, Sr., natif de Bar-le-Duc, département de la Meuse (France). Ses amis et connaissances, les membres de l'Association des Fils de la Louisiane, ainsi que les amis de M. Weber, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à cinq heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 253, rue St-Louis, entre Prieur et Johnson.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los miembros que la componen se reunirán hoy a las 3 1/2 de la tarde, en la Logia Perseverancia, esquina de St-Claude y Dumaine, para acompañar a su ultima morada los restos mortales del socio don MANUEL GUERRERO que falleció ayer a las 11 1/2 de la noche, natural de Mexico, edad 47 años.

Por orden del Presidente V. Planellas.
JOSÉ MUNIZ, Secretario.

ENTREPOT DE TAPIS,
Au No. 17 de la rue de Chartres,
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
AUX PRIX DE NEW-YORK,
En magasin et à la Douane,
TAPIS—1000 rouleaux Tapis anglais et américains.
TOILES CIRÉES pour planchers, tables et émaillées.—NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, etc.
BURLAPS, Coutil à matelas, Housses, Drap Crin.
A. BROUSSEAU.
26 sept—6f

ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
168............RUE DU CANAL............168
RECOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles ;
TAPIS trois plis et Ingrain ;
TOILES Cirées de toutes largeurs ;
STORES, Corniches, etc., qu'ils offrent
Aux prix de New York.
16 sept—1mPP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Louisiane.—L'assemblée générale trimestrielle de cette Association aura lieu le Lundi prochain, 6 octobre, à 7 heures du soir, au lieu habituel des réunions. Les membres de la Direction devront être présents à 6 heures. La plus grande exactitude est requise de la part des officiers et des membres. Par ordre du Président.
LOUIS GRÉGOIRE, secrétaire
4oct—2f

Avis aux Consignataires.—Le steamer allemand STRASBURG, capitaine Barre, arrivé de Brême et de Southampton, commencera son déchargement, à son quai, pointe du quatrième District, SAMEDI, 4 octobre. Les consignataires sont priés de payer leurs comptes de fret à nos bureaux et de retirer leurs marchandises sur le quai, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.
ED. F. STOCKMEYER & CO.
Au No 62 de la rue de l'Union.
4 oct—1f

Macaronis, Vinaigre.
25 caisses Confitures Shakers,
25 " Petits-Pois extra fins, de Chevalier
50 " Têtes de Maure,
200 " Macaronis et Vermicelle d'Italie,
100 " Vinaigre de vin blanc,
20 barils do do do
5 barriques do do do
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI & FILS,
45, rue Royale.

MARCHANDISES NOUVELLES.
Sirop de Batterie, Buckwheat, Harengs de Hollande, Maquereaux salés, Breakfast Bacon, Langues fumées, Jambons passés au beurre, Fromage Gruyère et Anana.
En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI & FILS,
45, rue Royale.
6oct—2f

E. E. BOUMARD,
167............Rue du Canal............167

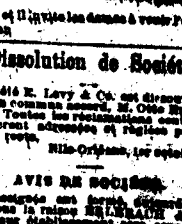

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir la manufacture de CORSETS, de MALAKOFFS et de TOURNURES à l'adresse ci-dessus. Il a en magasin un stock frais et varié d'articles [illegible] spécialité et il invite les dames à venir l'examiner.

Dissolution de Société.
LA société E. Levy & Co. est dissoute aujourd'hui, d'un commun accord, M. Otto Erlebach se retirant. Toutes les réclamations contre ladite société seront adressées et réglées par M. E. Levy, qui reste.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1873.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison ERLEBACH & CHARDEY et leur établissement, connu sous le nom de THE ORIGINAL GREAT SOUTHERN DOLLAR STORE, à l'ordre [illegible] commerce, No 147 de la rue du Canal.
OTTO ERLEBACH.
ABNER A. CHARDEY.

Gardez votre argent jusqu'au 20 octobre,
DATE à laquelle le No 147 de la rue du Canal sera rouvert, avec [illegible] stock de marchandises d'[illegible].
Nous garantissons que de telles marchandises n'auront jamais été offertes ni vendues.
Une Phase Nouvelle.
Souvenez-vous de nos seul lieu [illegible]
The Original Great Southern Dollar Store. [illegible]

En débarquement
Du navire "Gravelines", de Bordeaux :
180 Barriques VIN ROUGE, [illegible]
[illegible]
VIN BLANC, [illegible]
EAU-DE-VIE [illegible]
HUILE D'OLIVE [illegible]
100 caisses SARDINES A L'HUILE [illegible]
A vendre par A. ROCHEREAU & CO.
16 et 18, rue St-Louis.
3 oct—2f

En débarquement de Bordeaux et attendu prochainement :
200 barriques VIN CASTELMORON,
50 " " ST-MARTIN FF,
500 caisses " " ST-LOUBES,
34 barriques VIN BLANC.
25 caisses SARDINES sans arêtes,
50 " PETITS POIS VERTS,
100 " MOUTARDE assortie,
100 " OLIVES FARCIES, ASPERGES, CEPS, CHAMPIGNONS, OLIVES, etc., etc.
300 futailles BIERE de Robert Younger,
100 " " LAGER de DeeGen,
2,000 caisses MACARONI et VERMICELLE.
4,000 caisses VERRES A VITRES.
A vendre par
BERCIER & DE SMET,
No 5 rue Tchoupitoulas.
2 oct—2f

VENTE SANS RESERVE
AU DESSOUS DU PRIX COUTANT DES MARCHANDISES
Composant le Stock
DE
HEBERT-MIRET & PINSARD,
149 RUE DU CANAL.
NOTA.—Nous prendrons les checks certifiés au pair.
1er oct—1f—Mer J S

MADAME GROUX,
LA célèbre costumière, a transféré son magasin du No. 36 de la rue Conti, au No. 60 de la rue Dauphine, entre les rues Conti et Bienville, local plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y fournir à ses nombreux amis et clients des costumes de fantaisie, des costumes de bals masqués, des domines, et une variété de tout ce qu'il y a de plus recherché dans ce genre. N'oubliez pas le No 60 de la rue Dauphine.
2 oct—3m

Hôtel St-Louis.
LES propriétaires, les négociants, les hommes d'affaires du Deuxième District et toutes les personnes intéressées à la prospérité de ce District sont invités à s'assembler, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis (au rez-de-chaussée), DIMANCHE, 5 octobre, à midi, à l'effet d'adopter les moyens qui assureront la réouverture et l'exploitation de l'établissement pendant la saison prochaine.
Par ordre de la Direction de la Société de l'Hôtel St-Louis.
E. F. MIOTON, Président.
2 oct au 5

AVIS.
Ni le capitaine ni les consignataires de la barque autrichienne KRALJEVICA, capitaine SVERLINGA, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.
Les consignataires par la barque KRALJEVICA, capitaine Sverlinga, venant de Bordeaux, sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la levée, au poteau 17, 2me District, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls. Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la levée.
G. CAVAROC & SON,
5 et 7 Exchange Place.
2 oct—3f

Réouverture.
LE soussigné invite ses amis et le public à la réouverture de SA SALLE DE BILLARDS ST-CHARLES et de son SALON, le
Samedi soir, 4 dito courant, à 7 heures et demie.
Il a complètement réparé et renouvelé ses billards auxquels aucun des derniers perfectionnements ne manque aujourd'hui. Il n'y a pas de plus attrayante ni de plus agréable à la Nlle-Orléans.
Il a maintenant, outre sa salle de billards, la réserve où l'on trouvera les meilleurs vins et liqueurs de la ville. Il y servira
Un Lunch Magnifique
de 11 heures à 1 heure, à ses amis et à ceux [illegible] Il donne à ceux-ci l'assurance qu'il ne négligera rien pour leur plaire et leur donnera de bonnes raisons de le [illegible]
CHARLES LACOUMP.
Agent de H. W. Collender dont les billards n'ont pas de supérieurs, et qu'il vend aux prix les plus raisonnables.
Propriétaire
3 oct—3f

Avis de Société.
AYANT acheté l'intérêt de CAMILLE E. CHARDEY dans la maison C. E. Girardey & Co., les autres associés continueront les affaires de cette maison.
NICHOLAS J. ROEY.
Nlle-Orléans, 31 août 1873.
2oct—1m

M. J. & D. D. O'BRIEN,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
—ET—
MARCHANDS DE GRAINS ET DE FOIN,
Au No 25 de la rue Peters, entre les rues Gravier et Poydras.
NOUS étant établis à l'endroit ci-dessus indiqué, nous sommes prêts à remplir tous les ordres de notre manière d'agir notre meilleure [illegible] de tous ceux qui voudront nous [illegible]
M. J. O'BRIEN,
D. D. O'BRIEN.
M. CORNELIUS KELLEHER, notre associé, sera heureux de servir ses amis.

Avis de Société.
LE soussigné ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison GEO. W. SIZER & GENERELLY, pour le commerce d'Instruments Aratoires, de Machines, et d'Agence générale.
GEO. W. SIZER,
L. E. GENERELLY,
Au No 30 de la rue Natchez.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1873.

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL.
Règlement avec la Compagnie d'Assurance ; Stock DE LINGE FIN et DE CHAPEAUX, des dames genres, légèrement avariés par l'eau. A donnés à la moitié du prix coûtant. —Au magasin de—
H. COGAN,
Aux Nos 18 et 20 de la rue du Canal,
A côté du magasin de chaussures de Hanson.

UN SEUL DRAPEAU !
LE MAGASIN BLEU,
COIN ORLEANS ET CLAIBORNE,
L'ARBORE—C'EST CELUI DU BON MARCHÉ !!
SOULIERS ! SOULIERS ! ! à vil prix.

Avis.
LE soussigné prévient le public qu'il a transféré ses bureaux au No 42 de la rue Dumaine, au No 52 de la rue Carondelet.
D. BOULIGNY.

AVIS DE SOCIÉTÉ.
MR. H. B. PEPIN se retire aujourd'hui de notre société qui expire par limitation. J. A. Blaffer continuera sous la même raison, pour son propre compte et se charge de la liquidation de l'ancienne maison.
J. A. BLAFFER & Co.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1873.

M. Geo. Schaeffer, qui est attaché, depuis nombre d'années, à notre établissement des Nos 28, 30 et 32 de la rue Bienville, se chargera de notre magasin des No 32 de la rue Gravier, où il sera heureux de recevoir et de servir ses amis et ses clients.

New Orleans Savings Institution.—Institution d'Épargne de la Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1873.—Vu les présentes difficultés financières et la mesure prise par la majorité des banques de cette ville, il a été résolu par les directeurs, "trustees," de cette institution, qu'ils se prévaudront des pouvoirs que leur accorde la Charte, laquelle autorise qu'avis soit donné soixante jours d'avance par tout déposant pour tout retrait au-dessus de (50) cinquante piastres.
Par ordre,
SAM. JONES, Jr., trésorier.

LOUISIANA EQUITABLE.
LIFE INSURANCE COMPANY.
Au Coin des rues Carondelet et Gravier,
Nouvelle-Orléans.
SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURIAF DUPRE, Agent général pour la ville.
DIRECTEURS :
John I. Adams, W. B. Schmidt,
[illegible], Alexander Marks,
[illegible], [illegible]
Edward Bigney, Jos. Ellison,
John Henderson, [illegible]
Charles Cavaroc, [illegible]
A. Thompson, S. Cambon,
Sam'l M. Todd, C. H. Girardey,
E. B. Briggs, Wm. Henderson,
[illegible], Wm. P. Harper,
John I. Day, Wm. Deery.

Checks Certifiés.
PORCELAINE, FAYENCE, VERRERIE ET Articles de Ménage, à des prix réduits pour de comptant ou des checks certifiés.
E. F. MIOTON,
No. 47 rue Royale.
30 sept—2f

PANIQUE ! PANIQUE ! !
Bargains extraordinaires
—EN—
MARCHANDISES SÈCHES.
VENTE IMMÉDIATE ET AU RABAIS
Pour cause de liquidation.
—CHEZ—
J. TURCOTTE
158---CANAL---158
—MAISON BLANCHE, COIN BARONNE—
A côté de la Banque d'Épargne de la Nouvelle-Orléans.
A partir de LUNDI, 29 SEPTEMBRE, et pendant toute la durée de la crise financière, nous vendrons notre immense stock de
Marchandises sèches
A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
Et recevrons en paiement et au pair des check de toutes les banques de la ville.
Nous appelons l'attention des acheteurs sur les marchandises suivantes :
30 pièces SOIE NOIRE DE LYON, à $2, vendue précédemment $4 la yarde ;
20 pièces JOLIES POPELINES, à 20 cents, vendues précédemment 40 cts ;
MEILLEUR COTON BLANC 4-4, à 10 cents, vendu précédemment 20 cts ;
COTON A DRAPS 10-4, à 25 cents, vendu précédemment 50 cts ;
100 pièces FLANELLES pure laine, à 20, 25 et 30 cts, vendues précédemment de 40 à 60 cts ;
5 caisses INDIENNES et PERCALES, à 6 1/2 et 10 cts, vendues précédemment de 12 1/2 à 15 cts ;
5 caisses MOLLETON, à 10 cts, vendu précédemment 20 cts ;
100 CHALES OTTOMANS, à $2 75, autrefois à $7 50 ;
50 balles COTON ECRU "SEA ISLAND", à 5 cts, autrefois à 15 cts.
Et toutes les autres marchandises, à une réduction proportionnelle.
Les personnes qui désirent faire de véritables bargains en marchandises sèches, feront bien de s'y prendre de bonne heure, afin d'éviter la foule.
J. TURCOTTE,
158, rue du Canal.
14 sept—1mPP

J. A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
98... Rue Vieille-Levée... 98
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médailles avec Premium au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre M. P. Bisé,
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
29 juin—6f

Avis au Public.
A UNE assemblée des Banques Associées, tenue ce jour, il a été résolu,
Que tous les dépôts faits à partir de ce jour, seront payés en nature, et que sur les anciens dépôts aucun check dépassant vingt-cinq piastres ($25) ne sera payé en circulation, à aucun dépôt, dans la même journée.
LOUIS SCHNEIDER,
GEO. JONAS,
PAT. IRWIN,
Trustees.
Clearing House, 25 sept. 1873.

Aux Planteurs Sucriers ! ! !
BISULFITE DE CHAUX DE BONNABEL.
Réduction de prix : $6 00 le baril.
VINGT-CINQ ANNÉES de Réussite complète. L'unique agent chimique pour la parfaite défécation du jus de canne.
H. BONNABEL, 57 rue Pé ers,
Entre Iberville et Bienville.

Aux Planteurs Sucriers.
A VENDRE IMMÉDIATEMENT—Deux jeux de Centrifuges, ou Turbines, une grande Roulle en fer, pour la granulation du sirop, avec deux serpentins en cuivre.
Une Pompe à sirop et deux ou trois grands Filtres ou Récipients en fer ; le tout en parfaite condition. S'adresser à
COPES & OGDEN,
44, rue Carondelet.
25 sept—10f

GRANDE FABRIQUE
—DE—
CANDI
—DE—
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123
UNE DES PLUS
Importantes Fabriques du Sud.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
NORMAN & REISS
Nos. 121 et 123 rue Vieille-Levée.
Ils reçoivent constamment Du Candi en gros et en petits [illegible], Toutes sortes de Candis à la crème, [illegible] de Candis nougats, Candi Rose, [illegible], Candi Berger (Marchand), Candi Citron, Candi Rio, Pâte de Réglisse américaine, Pâte de Jujube, Toutes espèces de Chocolats, [illegible]
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toutes sortes de GATEAUX ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'articles ÉTRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie, [illegible] de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de [illegible], Feuilles or et argent, Toute espèce de Fleurs, Fleurs de toute grandeur, Cornets d'abondance, Bols de fantaisie, [illegible] etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE
Macaroni, Vermicelli, Extrait de Café, &c., &c.
SIROPS DE FRUITS.
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, GINGEMBRE, NECTAR, LIMON, ORANGE, ORGEAT, ANANAS, CREME, BANANE, VANILLE, NATUREL, VINAIGRE, ROSE, SALSEPAREILLE, MEAD.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos. 121 et 123 de la rue Vieille-Levée
1oct—PPP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE [illegible] OCT.—CLASSE No 235.
[illegible]
32 2 38 43 13 30 51 54 3 6 41
[illegible]

SPORTSMEN'S DEPOT.

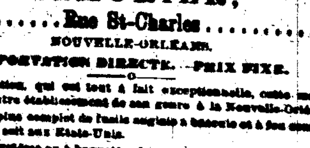

F. CHARLEVILLE,
ARMURIER,
55......................Rue St-Charles......................55
NOUVELLE-ORLÉANS.
IMPORTATION DIRECTE.—PRIX FIXE.
A cause de son organisation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. Elle a, en effet, en magasin, l'assortiment le plus complet de fusils anglais à bascule et à feu central (dont les prix se rangent entre $30 et $300) qui soit aux Etats-Unis.
Quand aux fusils ancien système ou à baguette, les amateurs d'armes sont surpris des conditions avantageuses auxquelles ils sont cédés.
Les bourres d'Eleys, fabriquées par un procédé chimique, se vendent 30 cents la boîte de 250, ou 80 cents le mille. Plomb de St-Louis, à 10 cents la livre, et un assortiment complet d'articles de fantaisie et d'articles à l'usage des chasseurs.
Le SPORTSMEN'S DEPOT reprend et rembourse le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, si un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.
NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook.
Les fusils de chasse, à baguette, de J. R. Cooper ayant, depuis plusieurs années, entièrement disparu du marché de la Nouvelle-Orléans, où ils ont été remplacés par les fusils BELGES, d'un coût très modique et qui y sont vendus à des prix extraordinairement exagérés, j'offre à messieurs les chasseurs de profession de leur importer ces anciens "COOPER," reconnus en Louisiane comme les meilleurs des fusils fabriqués en Angleterre, et je les engage à venir me voir à ce sujet. Il m'est loisible de leur indiquer les prix auxquels je pourrai leur procurer ces fameuses armes qui jouissent toujours d'une grande réputation.
31 août—2m
F. CHARLEVILLE.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE KEPP, en commandite. PIERRE ERARD, ERNEST MERILH.
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York.
16 & 18 ST. LOUIS ST., New Orleans.
31 août—1an

W. W. WASHBURN. CAMILLE DRY.
WASHBURN & DRY,
IMPORTATION DIRECTE DE
VINS ET LIQUEURS.
Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons de fonder une maison de vins en gros, où l'on trouvera, en tous temps, de bons vins naturels, à un prix exceptionnel de bon marché. Nous sollicitons donc respectueusement le patronage du commerce et du public en général, et espérons que les personnes désireuses d'acheter de bons vins, viendront nous voir, pour juger par elles-mêmes de la qualité et du bas prix de nos marchandises.
WASHBURN & DRY.
40 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.
31 août

AUGUSTE CARROUCHE
SUCCESSEUR DE F. P. DUCONGÉ
No 39 rue de Chartres
REÇOIT en ce moment et offre à vendre un grand assortiment de Médicaments Français parmi lesquels se trouvent : 1000 bîtes Anti Glaireux,—500 bîtes Sirop de Churchill,—1000 bîtes Sirop de Briant,—500 bîtes Sirop de Lamouroux,—300 bîtes Sirop d'Aubergier,—100 flacons Liqueur Laville,—200 flacons Racahout des Arabes,—500 bîtes Sirop de Raifort Iodé,—500 bîtes Huile de Foie de Morue de Hogg, de Fanfi, de Jongh, de Chevrier,—200 bîtes Sirop de Portal,—Sirop Iodhydrique de Gailly,—Eau de Mélisse des Carmes,—Eau des Fées, Eau de l'Echelle, Eau de Cologne de Farina, Eau Dentifrice de Pierre,—Perles Ethérées de Clertan,—Pilules de Blancard, de Dehaut, de Colbert, de Vallet, de Frank de Beaudin contre la Goutte. Dragées de Gélineau, de Pelletier et de Celles,—Papier Sinapisme de Rigollet et généralement tous les Médicaments Nouveaux Français, anglais et américains.
Agence du Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.
21 sept—1m

Aux bouchers et aux hommes de marchés.
La ville de Houston, Texas, vient d'achever un des plus beaux marchés des Etats-Unis. Il sera tenu à l'instar des marchés français—un marché, un bazar, et toute espèce de hangars. C'est une excellente occasion pour les hommes entreprenants. Le loyer est de $10 et au-dessus, par mois, suivant l'espace demandé.
S'adresser à
A. WHITAKER,
Houston.

Avis.
TOUTES personnes qui ont des réclamations à faire contre le "lugger" nommé "WILLIAM WEAVER" sont priées de les présenter chez M. JOHN RADOLOVICH, No 3 rue St Philippe, dans les dix jours suivant cette annonce.
30 sept—10f

AVIS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il se charge des collections de loyers, de la location des maisons, etc. Il sollicite respectueusement, comme agent, le patronage de ceux qui s'intéressent.
J. M. BONIAT,
165, rue Royale.

CHAUSSURES ! CHAUSSURES !
OUVERTURE
—DU—
MAGASIN ST.-ANNE,
Encoignure Royale et Ste-Anne,
AU DRAPEAU ROUGE.
Le plus vaste et le mieux assorti de la ville
1,000,000 DE PAIRES
DE TOUS GENRES.
Agence Générale de Boston et de Philadelphie
[illegible]
JOHN HANSEN.

PrePriétés à vendre et à louer.
A Vendre,
A DES CONDITIONS TRES LIBÉRALES,
Une belle PHARMACIE, située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour les conditions, s'adresser aux bureaux de l'ABEILLE.
30 sept—6f

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—La MAISON située rue du Quartier, No. 32, entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois.
S'adresser rue de l'Esplanade, No. 96, ou au bureau de l'ABEILLE.

A Louer,
POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON basse, avec gaz, cave et water-works, située rue des Ursulines, entre Rampart et St. Claude, No. 198. S'adresser sur les lieux.
28 sept

A vendre.
La belle GROCERIE, bien achalandée, située au coin des rues Hospital et Dauphine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Maison à Louer.
La magnifique maison de résidence à 2 étages, No. 115 Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, avec verandah en fer, gaz et installation, citerne, hydrant, le tout en parfait état. Les chars de la rue Canal, Dauphine et Dumaine passent devant la porte et à proximité des deux de la rue Bourgogne et à proximité des théâtres. Loyer réduit. Possession immédiate. S'adresser à
J. TURCOTTE,
158, Canal.

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE connue sous le nom de "Ville de Strasbourg", située au No 14 de la rue St. Philippe.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

AVIS.
NEW-ORLEANS CLEARING HOUSE.
30 sept. mbre 1873.
ATTENDU que l'acte de certifier les Checks a été établi pour l'usage du Clearing House, tous les Déposants aux Banques Associées de la Nouvelle-Orléans sont, par la présente, priés d'avoir à faire leurs checks PAYABLES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CLEARING HOUSE.
ISAAC N. MAYNARD,
Directeur.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.
AGENCE GÉNÉRALE DU SUD.
LES expéditeurs de Chicago et de l'Ouest, épargneront les frais d'un mille de transport par drays, et ils éviteront tous les retards, qu'ils sachent que les ports ouverts de Chicago, ou expédient leurs produits et les marchandises par
LE CHEMIN CENTRAL DE L'ILLINOIS,
via Cairo.
Plus de rapidité et moins de frais que par aucune autre voie.
JAMES T. TUCKER, Agent général.
Au No 33 de la rue Carondelet.

PIERRE DUPONT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
[illegible]

AVIS IMPORTANT
—AUX—
MAITRES DE MAISON
ET
Aux Consommateurs de Gaz.
LE GAZ REND DU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.
PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.
PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.
[illegible]
JAMES JACKSON, Président.

JULIUS LOEFFLER,
[illegible]